



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sixième

DEVOIRS FAITS AU CŒUR D'UNE NOUVELLE SIXIÈME



RÉUSSIR

AU

COLLÈGE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
ADAPTER LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE DE DEVOIRS FAITS À LA NOUVELLE SIXIÈME.....	6
Penser une organisation en fonction des besoins des élèves et du contexte des établissements	6
Penser la constitution des groupes	8
En résumé	9
Piloter le déploiement de Devoirs faits.....	9
Former les intervenants.....	11
INSCRIRE DEVOIRS FAITS DANS LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE.....	12
Faire le lien avec les dispositifs d'accompagnement existants.....	12
Mener une réflexion collégiale sur le travail personnel des élèves	12
Réinvestir les devoirs lors du retour en classe.....	13
ORGANISER ET ANIMER DEVOIRS FAITS EN 6^E	14
Penser une progression autour de Devoirs faits.....	14
Encourager certaines pratiques pédagogiques.....	15
RENFORCER LE SUIVI DES ÉLÈVES	16
ANNEXES	17
1 - Les apports de la recherche sur l'efficacité des devoirs.....	17
2 - Lettre de mission coordonnateur ou coordonnatrice Devoirs faits 6 ^e	19
3 - Missions d'intervention Devoirs faits	21
4 - L'élaboration concertée d'une charte Devoirs faits.....	22
5 - Un exemple de déroulement d'une séance Devoirs faits	24

INTRODUCTION

Aujourd'hui 45 % des élèves de 6^e bénéficient chaque semaine de Devoirs faits. À la rentrée 2023, Devoirs faits est obligatoirement inscrit à l'emploi du temps de tous les élèves de 6^e qui bénéficient ainsi tous d'un temps dédié pendant lequel ils peuvent trouver l'aide nécessaire pour effectuer tout ou partie de leurs devoirs.



Devoirs faits 6^e n'est ni un cours, ni un temps de remédiation supplémentaire. Ce temps est l'occasion de réexpliquer des connaissances et des compétences travaillées en classe et qui sont nécessaires lors de la réalisation des devoirs des élèves. De même, Devoirs faits est l'occasion d'apprendre aux élèves à organiser leur travail personnel et à développer leur autonomie.

Devoirs faits aide les élèves à faire leurs devoirs ce qui ne signifie pas toujours que tous les devoirs sont finis.

L'objectif de ce livret est d'aider les équipes à mettre en place Devoirs faits 6^e dans ses modalités pratiques et pédagogiques. Certains élèves sauront réaliser leurs devoirs en parfaite autonomie et d'autres auront besoin d'aide. Pour les premiers, il s'agira de vérifier la bonne compréhension des devoirs et, le cas échéant, de compléter par des exercices supplémentaires; pour les autres, de leur transmettre des méthodes et des stratégies. Devoirs faits obligatoire modifie la forme scolaire pour tous les élèves en classe de 6^e et conduit les équipes à penser nouvellement la mesure en cohérence avec les différents temps au collège.

ADAPTER LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE DE DEVOIRS FAITS À LA NOUVELLE SIXIÈME

Afin que les équipes éducatives puissent répondre au mieux aux besoins des élèves, le volume horaire et les modalités d'organisation, notamment la taille des groupes, sont déterminés par le chef d'établissement. Tous les élèves bénéficient donc dans la mesure du possible, chaque semaine, tout au long de l'année scolaire, d'un **temps dédié obligatoire d'accompagnement aux devoirs** dont le volume peut varier en fonction de leurs besoins. Pour répondre à l'obligation d'assiduité scolaire, tous les élèves de 6^e devront assister aux séances de « Devoirs faits obligatoire » prévues dans leur emploi du temps.

Devoirs faits obligatoire en classe de 6^e n'exclut pas les organisations déjà proposées par les établissements, que ce soit pour accompagner les autres niveaux ou les élèves de 6^e souhaitant bénéficier de davantage d'heures.

Penser une organisation en fonction des besoins des élèves et du contexte des établissements

Tout en prenant en compte le caractère obligatoire pour l'ensemble des élèves de 6^e, la définition des créneaux horaires et la constitution des groupes notamment s'appuient sur l'expérience acquise dans le déploiement de Devoirs faits depuis novembre 2017. Il s'agit de penser une organisation au service de la pédagogie en fonction des spécificités et des contraintes des établissements et d'établir un « plan d'action » construit en concertation avec la communauté éducative. En cela, les principaux résultats de l'évaluation de l'établissement menée dans le cadre du Conseil d'évaluation de l'École (CEE) seront un levier sur lequel s'appuyer.

Quel type de mise en œuvre ?

Différentes pistes de mises en œuvre sont possibles :

- **aligner tout ou partie des classes de 6^e** offre la possibilité de mettre en place des groupes de besoins. Cela implique en revanche une contrainte plus forte pour la conception des emplois du temps, et la nécessité de prévoir des temps de concertation pour organiser la gestion et le suivi des groupes « dans et hors la classe » ;
- **positionner les heures de Devoirs faits 6^e pour les élèves d'une même classe** allège la contrainte d'emplois du temps et permet à la fois de favoriser l'entraide entre les élèves et de faciliter le suivi avec l'équipe pédagogique et le professeur principal. Cette organisation peut toutefois impliquer un nombre important d'élèves par groupe et ne doit pas devenir le prolongement d'un des enseignements communs ni se substituer à l'accompagnement personnalisé. Mobiliser plusieurs intervenants (AED notamment) permet de dépasser cette éventuelle difficulté.
- **intégrer les élèves de 6^e aux créneaux de Devoirs faits mis à disposition dans l'établissement** : différentes plages horaires – dont certaines peuvent n'être réservées qu'aux élèves de 6^e – sont proposées tout au long de la semaine pour tous les élèves de l'établissement avec l'obligation pour chaque élève de 6^e de s'inscrire à au moins une séance par semaine. Les élèves qui en éprouvent le besoin, ou dont les professeurs le jugent opportun, peuvent bénéficier de plusieurs séances hebdomadaires.

Sur quel créneau horaire ?

Les heures de Devoirs faits 6^e sont intégrées à l'emploi du temps des élèves dans le respect de la pause méridienne des élèves.

Dans ce cadre, plusieurs configurations sont possibles (première ou dernière heure de la journée pour limiter les contraintes d'emploi du temps, mercredi matin pour faciliter l'intervention des professeurs des écoles, en cours de journée sur des plages vacantes de l'emploi du temps pour réduire le nombre d'heures de permanence ...). Il est important de **penser les moments les plus adaptés pour la mise en œuvre de Devoirs faits en fonction des contraintes locales**, notamment celles liées aux transports scolaires, **et de la disponibilité des personnels et des salles**.

Pour quel volume horaire et à quelle périodicité ?

Outre le temps Devoirs faits obligatoire et commun à l'ensemble des élèves de 6^e, il est souhaitable de s'adapter aux besoins des élèves et à leurs envies en leur permettant de **bénéficier de créneaux supplémentaires dans le cadre des organisations d'accompagnement aux devoirs déjà mises en place** dans les établissements.

Dans quel espace ?

Les salles de classe sont mobilisées ainsi que les lieux tiers (CDI, salle informatique...) pour mettre à disposition des élèves des équipements et des ressources supplémentaires. De même, il peut être intéressant de rassembler les groupes Devoirs faits 6^e par pôles disciplinaires afin de mobiliser pleinement les professeurs au service des élèves.

Pour en savoir plus sur le réaménagement ou la délocalisation des espaces, consulter les pages 28 à 30 du deuxième tome du vademécum Devoirs faits.¹

Focus sur un exemple de mise en œuvre - Devoirs faits pensé dans le temps d'apprentissage en classe

(Collège Magellan de Chanteloup-les-Vignes, académie de Versailles)

Cette organisation, qui participe de la liaison CM2-6^e, permet aux élèves d'être accompagnés dans la réalisation des devoirs pendant le temps ordinaire de la classe. La prescription des devoirs (analyse des tâches à réaliser, explicitation des attendus, entrée dans la tâche, réitération) s'inscrit dans le déroulement de la séance, ce qui favorise une réactivation des enjeux du travail demandé.

L'objectif principal est de lever les obstacles à la réalisation des devoirs.

Pour cela, les équipes ont imaginé des **séquences de deux heures** pour les disciplines à haut volume horaire (français et mathématiques), **qui se découpent en une heure et demie d'enseignement et trente minutes d'accompagnement aux devoirs. Une personne supplémentaire** (assistant pédagogique, professeur documentaliste, AED, volontaire en service civique) **est mobilisée** sur ces temps d'accompagnement afin d'aider le professeur et d'éviter le prolongement du cours.

Au collège Magellan, petit établissement de 280 élèves (4 classes de 6^e), cette expérimentation offre aux élèves la **possibilité d'être accompagnés a minima une heure et demie par semaine** dans le cadre de Devoirs faits 6^e (cf. emploi du temps ci-dessous).

1. <https://eduscol.education.fr/document/41725/download?attachment>.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi		vendredi
8h25	HISTOIRE- GÉOGRAPHIE EGANTIN	MATHÉMATIQUES PATINETTE	SVT PRIMAN	MATHÉMATIQUES PATINETTE		HISTOIRE- GÉOGRAPHIE EGANTIN
9h20	FRANÇAIS DUPONT		HISTOIRE- GÉOGRAPHIE EGANTIN	FRANÇAIS DUPONT		PHYS. CHIMIE BOBINE
10h30	ED. PHYSIQUE & SPORT. JUBEL	FRANÇAIS DUPONT	SOUTIEN ET APPROF. DUPONT, PATINETTE, MORIN	Semaine A	Semaine B	MATHÉMATIQUES PATINETTE
11h25				SVT 1	PHYS. 2	
12h20		DEVOIRS FAITS	FRANÇAIS DUPONT	ARTS PLASTIQUES LEPIED		DEVOIRS FAITS
13h55	MATHÉMATIQUES PATINETTE	ANGLAIS LV1 DE GAMA		ANGLAIS LV1 DE GAMA		ANGLAIS LV1 DE GAMA
14h50	ANGLAIS LV1 DE GAMA	ÉDUCATION MUSICALE BARBOSA		ED. PHYSIQUE & SPORT. JUBEL		
16h00						
16h55						

Penser la constitution des groupes

Une attention particulière doit être portée à la constitution des groupes. **Dans la mesure du possible, il s'agit de privilégier des groupes de besoins et d'en adapter les effectifs en fonction des objectifs.**

La constitution des groupes peut également être modulée entre chaque période en fonction de l'évolution des besoins des élèves et combiner plusieurs modalités de regroupements d'élèves.

L'organisation en classe entière offre notamment la possibilité de mettre en place du tutorat entre élèves et de proposer des travaux par îlots, afin de permettre un accompagnement aux devoirs plus personnalisé. Cette modalité, bien que moins contraignante d'un point de vue organisationnel, n'est toutefois pas la plus opérante d'un point de vue pédagogique.

L'organisation en demi-groupes ou groupes à effectif réduit suppose un investissement plus important en heures et en intervenants mais demeure plus efficiente en matière d'individualisation de l'accompagnement et du suivi que l'organisation en classe entière.

L'organisation des groupes en fonction des besoins des élèves permet de travailler avec des groupes de besoins dans une même discipline.

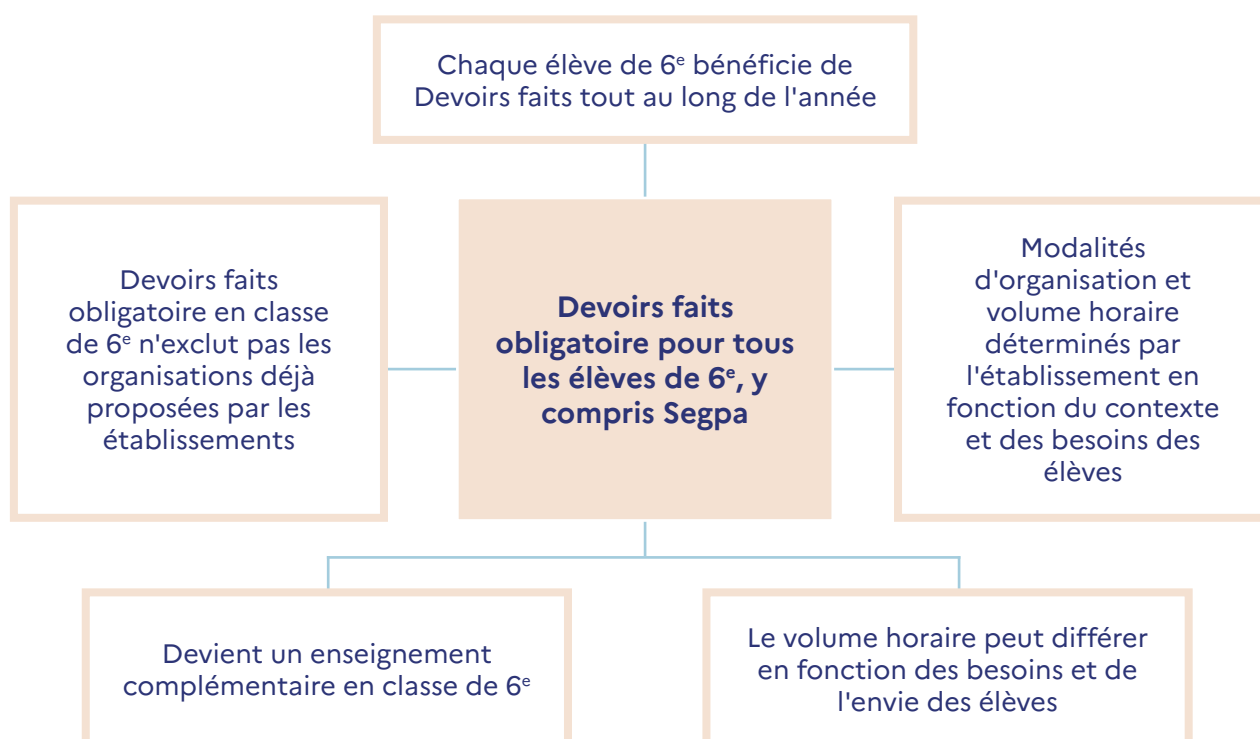
L'organisation des groupes en fonction du degré d'autonomie des élèves est propice à la construction progressive de l'autonomie dans la réalisation du travail personnel.

Privilégier ces deux dernières modalités garantit d'encadrer de manière efficace tous les élèves car elles permettent de varier et d'adapter la taille des groupes, de prendre en charge l'hétérogénéité des élèves et de diversifier l'accompagnement selon les besoins des élèves. Elles impliquent toutefois, d'une part, l'aménagement de temps de concertation afin de créer les groupes, et, d'autre part, une certaine souplesse dans l'organisation afin de prendre en compte l'évolution des besoins des élèves.

Il est également envisageable d'organiser les groupes en fonction :

- des types de devoirs : des espaces différents sont proposés aux élèves pour qu'ils puissent réaliser leurs devoirs dans un environnement adapté (au calme pour apprendre une leçon, seuls ou aidés pour les exercices et les recherches);
- des disciplines : l'organisation par pôles disciplinaires permet d'accompagner les élèves de façon ciblée et de favoriser l'apprentissage de tous.

En résumé



Piloter le déploiement de Devoirs faits

Mobiliser les intervenants volontaires

Devoirs faits 6^e peut être pris en charge par les professeurs, les professeurs documentalistes, les professeurs des écoles, les conseillers principaux d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants d'éducation, en priorisant, dans la mesure du possible, le recours au personnel enseignant.

Les AESH ainsi que les membres agréés des associations et les volontaires en service civique peuvent aussi être mobilisés en appui des professeurs.

S'appuyer sur les acteurs du collège

Le **chef d'établissement** et les **professeurs principaux de 6^e** impulsent une dynamique.

Le **coordonnateur Devoirs faits** facilite l'organisation de Devoirs faits, notamment car il fait le lien entre les différents acteurs, particulièrement entre le prescripteur des devoirs et l'intervenant, et prend en charge le suivi des élèves. Le cas échéant, nommer un coordonnateur supplémentaire, qui se consacre spécifiquement à Devoirs faits 6^e, peut permettre d'assurer un déploiement efficace et une coordination renforcée.²

Les **IA-IPR** accompagnent les équipes de leurs conseils et recommandations.

De nouvelles opportunités de collaboration avec les **IEN** renforcent le déploiement de Devoirs faits obligatoire en 6^e, notamment avec l'intervention des professeurs des écoles dans le cadre du Pacte.

Les **parents**, dont la mobilisation est un facteur déterminant du climat scolaire et de la réussite des élèves, sont informés du cadre et des finalités de Devoirs faits 6^e et impliqués tout au long de l'année. Ils peuvent en outre être associés à la mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement.

Le Pacte au service de Devoirs faits

Le Pacte, en complément des heures déjà dispensées sur ce niveau, offre des ressources nouvelles pour mobiliser davantage de professeurs, notamment les professeurs des écoles.

La mission Devoirs faits au collège est de type « activité pédagogique en présence d'élèves », qui correspond à une part fonctionnelle de 24 heures annuelles.

La généralisation du dispositif en 6^e peut ainsi être financée par les parts identifiées au titre de cette mission pour le second degré public.

Les parts fonctionnelles « Devoirs faits » du premier degré viennent en complément des moyens du second degré.

Dans ce cadre, un travail de recensement doit être mené pour identifier les professeurs volontaires, tant dans le premier que dans le second degré.

Proposition d'étapes pour aider à la mise en œuvre :

- Information des chefs d'établissement par les autorités académiques
 - Dotation
 - Dialogue DASEN, personnels de direction (PERDIR), IEN pour prendre en compte les professeurs des écoles volontaires
- Recensement des professeurs de collège volontaires
- Recensement des professeurs des écoles volontaires par les directeurs d'école et les IEN
- Réunion IEN/PERDIR
- Temps de concertation avec les professeurs (écoles et collège), les directions des écoles et les personnels de direction pour élaborer le calendrier de l'année (planification des heures de Devoirs faits en articulation avec les obligations réglementaires de service-ORS du premier degré)
- Rédaction des lettres de mission pour chaque enseignant retenu dans le cadre du Pacte par le chef d'établissement
- Ajustements de rentrée (mobilités...)

2. Cf. Annexe 2 : Lettre de mission du coordonnateur Devoirs faits 6^e

Former les intervenants

Dès lors que Devoirs faits devient obligatoire, il est important de compléter la formation des intervenants à l'aide :

- du parcours d'auto-formation sur la plate-forme m@gistère dédié qui s'appuie à la fois sur les retours d'expériences des académies et sur les travaux de la recherche. Composé de six modules, il aborde aussi bien les aspects de pilotage que les aspects pédagogiques et s'adresse de ce fait à tous les personnels engagés dans le dispositif Devoirs faits 6^e (personnels de direction, professeurs, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, CPE, associations et étudiants);
- des écoles académiques de la formation continue (EAFC) qui pourront proposer des modules permettant aux équipes de s'emparer des nouveaux enjeux de la classe de 6^e :
 - encourager les formations d'initiative locale (FIL) à l'échelle des établissements et des bassins afin de développer le travail en réseau et de faciliter les échanges de bonnes pratiques;
 - associer les corps d'inspection afin de :
 - former davantage les intervenants à l'accompagnement aux devoirs (et non uniquement à la didactique des disciplines), notamment en diffusant des pratiques originales observées dans d'autres établissements;
 - organiser des réunions d'équipes et aider au pilotage du chef d'établissement;
 - valoriser l'implication des professeurs dans Devoirs faits;
 - développer les formations poly-catégorielles visant à intégrer les personnels de vie scolaire ou les partenaires des associations pour harmoniser les pratiques et fixer des objectifs communs à la réussite des élèves;
 - proposer, pour les intervenants, des formations pour former les élèves au tutorat.

Focus - Proposition de formation en direction des coordonnateurs Devoirs faits

L'obligation de Devoirs faits en 6^e peut être questionnée au sein des formations académiques dédiées au dispositif. Voici des objectifs possibles :

- prendre en compte l'état de développement du dispositif dans l'établissement et saisir l'opportunité pour questionner et relancer l'existant;
- faire du coordonnateur Devoirs faits un appui pour l'organisation;
- permettre au coordonnateur de problématiser la dimension obligatoire pour agir au sein de l'établissement :
 - comment concilier obligation et sens pour l'élève ?
 - comment présenter l'obligation aux intervenants ?
 - comment communiquer en direction des élèves et des familles ?
- actualiser les outils pour le passage à l'échelle;
- réfléchir aux gestes professionnels de l'accompagnement aux devoirs (concernant notamment les types et fonctions des devoirs, les types de problèmes que peuvent poser les devoirs, les contenus des séances et les registres d'intervention).

INSCRIRE DEVOIRS FAITS DANS LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

Faire le lien avec les dispositifs d'accompagnement existants

Au collège, et en 6^e en particulier, diverses dispositions concourent à renforcer l'accompagnement des élèves. Comme l'accompagnement personnalisé, l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement vise à accompagner le travail des élèves dans leur diversité, de manière à favoriser leur engagement fécond dans les apprentissages. Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, le professeur porte une attention particulière aux élèves qui n'ont pas atteint les objectifs d'apprentissage dans sa discipline.

L'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques est un temps complémentaire à l'accompagnement personnalisé et n'a pas vocation à s'y substituer. Cette heure organisée en sessions repose sur une stratégie collective incluant notamment les professeurs du premier degré et vise une diversification de l'offre proposée en ciblant spécifiquement les compétences fondamentales de français et de mathématiques.

En devenant un enseignement complémentaire obligatoire, Devoirs faits 6^e participe au renforcement de l'accompagnement des élèves et s'inscrit dans la continuité de ces dispositifs. Sans perdre de vue le but essentiel de Devoirs faits : le développement de l'autonomie de l'élève³.

Mener une réflexion collégiale sur le travail personnel des élèves

Devoirs faits permet aux équipes de mener une réflexion concertée sur la notion de travail personnel, notamment sur les devoirs donnés aux élèves, et sur les méthodes communes à travailler avec les élèves pour développer le travail en autonomie. Les devoirs donnés par les professeurs s'inscrivent dans le prolongement des enseignements et viennent étayer le travail qui sera réalisé lors du cours suivant. Les élèves ne doivent pas réaliser des tâches reposant sur des connaissances et des compétences pour lesquelles ils n'auraient pas reçu un enseignement clair et un entraînement soutenu durant leurs heures de cours.

Il est nécessaire de faciliter le renforcement du lien entre le prescripteur des devoirs et l'intervenant Devoirs faits afin d'apporter de la cohérence pour la réalisation des activités proposées et de permettre à l'élève de donner du sens aux objectifs d'apprentissage qui y sont associés.

L'élaboration d'une progression annuelle commune peut être à la fois un outil et un levier pour faire travailler les équipes ensemble et montrer en quoi Devoirs faits est une aide au sein du cours.

.....
3. Cf. Annexe 1 : Les apports de la recherche sur l'efficacité des devoirs

Focus - Comment rendre les élèves autonomes dans la réalisation de leurs devoirs ?

- Harmoniser les pratiques autour des devoirs (travailler en équipe sur les consignes et plus précisément sur les verbes de consignes liés aux devoirs...).
- Installer des rituels autour de la prescription des devoirs (commencer les devoirs en classe, consacrer un temps de mémorisation en classe, expliciter aux élèves le lien entre ce qui est enseigné en classe et ce qui est donné à faire aux élèves hors la classe).
- Mettre en place au niveau de l'établissement une charte des devoirs⁴, c'est-à-dire se doter de règles claires et explicites concernant les devoirs.
- Favoriser une posture réflexive des élèves pendant la réalisation des devoirs. Par exemple, chaque élève peut avoir un « journal de bord » où il garde la trace écrite de sa réflexion née du travail dans le cadre de Devoirs faits. Cette réflexion peut être d'ordre méthodologique (efficacité d'une méthode testée pour tel type d'activité...). Elle peut aussi porter sur les savoirs : une question à poser au début du cours suivant pour clarifier une notion ; une reformulation à laquelle l'élève est parvenu dans le cadre de Devoirs faits pour s'appropriier une notion mais qu'il convient de vérifier avec le professeur...

Réinvestir les devoirs lors du retour en classe

Lorsque le professeur donne du travail à faire en dehors du temps de classe, celui-ci doit être exploité et faire l'objet d'un retour, quelle que soit sa forme, afin de valoriser l'apprentissage et lui donner du sens.

En réponse aux différents types de devoirs proposés, des stratégies correctives peuvent apparaître pertinentes (correction collective, autocorrection, correction mutuelle et groupes de besoins).

Ces temps de correction permettent de vérifier le degré d'appropriation d'une notion et d'ajuster l'enseignement en conséquence (explication d'une difficulté rencontrée, approfondissement ou réinvestissement de cette notion). Ainsi, ce n'est pas uniquement l'accomplissement formel des devoirs qui est vérifié mais plutôt l'apprentissage effectif : qu'a appris l'élève ? Qu'a-t-il compris ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Quelles questions s'est-il posées, qu'elles soient d'ordre procédural (« comment faire ») ou qu'elles portent sur les savoirs ?

4. Cf. Annexe 3 : L'élaboration concertée d'une charte Devoirs faits.

ORGANISER ET ANIMER DEVOIRS FAITS EN 6^E

Penser une progression autour de Devoirs faits

La maîtrise des gestes professionnels favorables à l'engagement des élèves dans le travail et à la construction de leur autonomie est fondamentale.⁵

Pour préparer les élèves à une réalisation efficace de leurs devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie, les premières séances de Devoirs faits peuvent, par exemple, être consacrées à :

- **apprendre aux élèves les mécanismes élémentaires d'apprentissage du cerveau** (métacognition⁶) : mémoire de travail, principes de la mémorisation, importance des procédures, stratégie d'apprentissage, importance du sommeil... ;
- **apporter une aide méthodologique** : dès le début de la sixième, les méthodes et les démarches attendues sont enseignées ou précisées dans la classe, de sorte que le travail personnel de l'élève se prolonge hors la classe garantissant ainsi son autonomie progressive. Ces méthodes – notamment pour apprendre une leçon, apprendre à s'exercer de manière efficace et apprendre à s'organiser – peuvent également être retravaillées dans le cadre de séances Devoirs faits, toujours en veillant à ce que cela soit en rapport avec les devoirs que l'élève a à réaliser.

Focus - Que faire avec les élèves qui disent n'avoir aucun devoir à réaliser ?

- Vérifier tout d'abord avec l'élève son agenda ou bien l'agenda numérique.
- Vérifier l'exécution des tâches demandées et la qualité du travail fourni : par exemple, faire réciter, poser des questions pour s'assurer que l'élève a compris...
- Quand les vérifications sont faites, l'intervenant peut par exemple :
 - demander à l'élève de relire ses cours de la journée ;
 - lui confier une autre tâche pour prolonger les devoirs donnés ;
 - si la salle est équipée, proposer l'utilisation d'un outil numérique tel *Lumni*, *Jules* pour approfondir les notions étudiées en classe.

Le travail personnel ne se limite pas aux devoirs donnés par le professeur. L'appropriation des notions du cours et des objectifs, l'organisation méthodologique de la semaine et l'entraînement sont des postures d'élèves attendues qui les conduisent vers l'autonomie et qu'il s'agit de rendre explicites.

5. Ces gestes professionnels ont été préconisés lors de la conférence nationale d'orientation sur le travail personnel des élèves du 20 octobre 2016, à l'attention des enseignants. Pour en savoir plus, consulter la page 11 du premier tome du vadémécum Devoirs faits : <https://eduscol.education.fr/document/923/download?attachment>

6. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/Brochure_Finale_Metacognition_GT5_compressed.pdf

Encourager certaines pratiques pédagogiques

Pour réaliser le travail demandé et en tirer bénéfice, les élèves doivent pouvoir faire le lien entre la tâche et les savoirs qui y sont en jeu. Certaines pratiques pédagogiques sont propices pour amener les élèves à faire ce lien et ainsi leur rendre les devoirs accessibles, notamment :

- la mémorisation active, qui consiste à obliger le cerveau à réfléchir en lui soumettant des questions (sous forme de quiz ou à l'aide de fiches de mémorisation ou de carte-mémoire par exemple), favorisant ainsi la compréhension des notions et la consolidation des savoirs et de la mémoire à long terme⁷;
- l'auto-évaluation, qui permet à l'élève de s'engager dans son travail, de mesurer son évolution et de faire le lien entre le travail fait dans et hors la classe;
- la différenciation des devoirs, qui permet de s'adapter aux besoins de tous les élèves et offre la possibilité à chacun d'atteindre les mêmes objectifs par des voies différentes. Dans le cadre de Devoirs faits 6^e, il est ainsi possible de proposer aux élèves qui ont moins besoin d'accompagnement, des activités en autonomie (telles des entraînements à PIX ou des travaux de recherche au CDI);
- la coopération entre élèves (travail en binômes, en petits groupes ou mise en place de tutorat) permet une meilleure participation des élèves à leurs propres apprentissages et peut être un facteur d'amélioration et de valorisation de certaines compétences scolaires et sociales (telles l'écoute ou l'estime de soi).

Focus - Le tutorat entre pairs

À la condition que les élèves y soient formés, cette pratique pédagogique permet :

- de faire face à un groupe plus important d'élèves;
- de renforcer la notion d'engagement et le sentiment d'appartenance des élèves et ainsi améliorer le climat scolaire;
- d'asseoir les connaissances des élèves tuteurs;
- de ne pas stigmatiser les élèves (qui peuvent être tour à tour tuteurs ou tutorés en fonction des disciplines et des points abordés);
- de valoriser l'entraide et le vivre ensemble.

.....
7. Pour en savoir plus sur la mémorisation active, consulter la page dédiée de la DANE de l'Académie de Poitiers : la mémorisation active : apports théoriques & DIGIFLASHCARDS (tutoriel) - SRANE - Site de Poitiers - Pédagogie - Académie de Poitiers (ac-poitiers.fr).
Un module du parcours Magistère est par ailleurs consacré aux mécanismes de la mémoire.

RENFORCER LE SUIVI DES ÉLÈVES

Intégrer Devoirs faits 6^e au parcours de l'élève est une nécessaire évolution pour accompagner l'élève au plus près de ses besoins.

À ce titre, le temps du conseil de classe, dont l'une des missions est d'assurer le suivi du travail personnel de l'élève, est l'occasion de faire un retour, qui doit donner lieu à une appréciation spécifique dans l'encadré dédié sur le bilan périodique.

Il est également possible, lors des bilans de fin de cycle, de faire le lien entre Devoirs faits et le domaine 2 du socle « Méthodes et outils pour apprendre », afin évaluer la capacité de l'élève à gérer et planifier son travail personnel, à travailler en groupe, à s'entraider ou à demander de l'aide.

Il est en outre recommandé de systématiser les outils de suivi⁸, avec un triple objectif :

- créer un lien entre les différents intervenants Devoirs faits et le reste des professeurs afin d'assurer une transmission fluide des informations utiles à chacun ;
- rendre l'élève acteur de son apprentissage et faciliter l'auto-évaluation ;
- informer les parents et ainsi leur permettre d'être des accompagnateurs plus efficaces de la scolarité de leur enfant.

.....
8. Plusieurs modèles sont proposés dans le module « Assurer un suivi » du parcours Magistère.

1 - Les apports de la recherche sur l'efficacité des devoirs⁹

Les devoirs sont les tâches demandées aux élèves par le professeur et qui doivent être réalisées en dehors des heures d'enseignement. Les devoirs fournissent un temps d'apprentissage supplémentaire et permettent de consolider les habiletés et les connaissances apprises en classe.

En 2009, dans sa méta-analyse, John Hattie attribue aux devoirs une taille d'effet de 0,29 ce qui n'est pas décisif mais demeure néanmoins significatif (une taille d'effet important est de 0,4 et fort est de 0,6). Hattie considère que les devoirs peuvent augmenter le taux d'apprentissage de 15 %. Le niveau moyen de réussite des élèves des classes où les maîtres donnent des devoirs dépasse de 62 % le niveau de réussite de celles où les enseignants n'en donnent pas.

En réalité l'impact des devoirs sur les apprentissages est très lié à la manière dont le professeur inscrit les devoirs dans le processus d'apprentissage. Marzano, Pickering et Pollock, en 2001, mentionnent que lorsque les devoirs font l'objet d'un retour, d'un commentaire, voire d'une évaluation, la mesure de l'effet passe à 0,83.

Notons que l'impact des devoirs est moins fort au primaire que dans le secondaire selon plusieurs études (Cooper en 2008, Plude en 1994 et Dufresne en 1989).

Par ailleurs Hattie indique que :

- les devoirs sont plus profitables aux bons élèves qu'aux élèves en difficulté. Sauf quand les devoirs sont orientés sur des tâches précises et simples ;
- les effets en mathématiques et en sciences sont plus importants que dans les autres disciplines ;
- les effets sont décuplés quand la tâche demandée n'est pas nouvelle ;
- l'aide parentale n'est pas toujours un facteur de progrès car une bonne partie des parents font les devoirs à la place des enfants. Une étude de Sharp en 2002 montre tout l'intérêt qu'il y aurait à former les parents pour superviser le travail de leurs enfants.

En résumé :

- donner beaucoup de devoirs sur des exercices complexes exigeant des notions peu structurées par l'enseignement des professeurs n'est pas une pratique efficace ;
- des devoirs courts et fréquents, fondés sur la pratique d'habiletés simples, soigneusement préparés par le professeur, et revus en classe est une pratique efficace.

La question essentielle est que les « devoirs doivent être faits et faisables ». Il est nécessaire que les élèves puissent les faire avec un taux de succès très élevé. Sinon s'installe une inégalité entre ceux qui peuvent être aidés et ceux qui ne peuvent pas être aidés dans la réalisation de leurs devoirs. D'où l'utilité d'ailleurs des aides aux devoirs qui luttent contre cette inégalité sociale.

9. Clermont Gauthier, Steve Bissonnette, Mario Richard, *Enseignement explicite et réussite des élèves. La gestion des apprentissages*, Bruxelles, DeBoeck, 2013, p. 214-219.

Le moment où le professeur donne les devoirs est fondamental. Or, bien souvent, c'est en fin de cours où l'attention des élèves diminue. Il est donc important que les professeurs :

- se donnent suffisamment de temps à la fin de la séance pour présenter les devoirs;
- s'assurent d'obtenir l'attention des élèves;
- installent une routine pour veiller à ce que les devoirs soient convenablement écrits dans l'agenda (pronote, cartable connecté et l'ensemble des logiciels de vie scolaire ne suffisent pas);
- présentent explicitement les devoirs;
- démontrent la tâche à accomplir si besoin;
- présentent les critères d'évaluation s'il y a lieu;
- s'assurent de la compréhension des élèves.

2 - Lettre de mission coordonnateur ou coordonnatrice Devoirs faits 6^e

Lettre de mission - IMP

Coordonnateur ou coordonnatrice Devoirs faits 6^e

Véritable levier pour la mise en œuvre du programme Devoirs faits, le coordonnateur ou la coordonnatrice assure la coordination des axes pédagogiques et organisationnels fixés par l'ensemble de la communauté scolaire. En lien avec l'équipe de direction, il (elle) veille à la cohérence pédagogique du programme avec l'ordinaire de la classe, l'heure de soutien ou d'approfondissement et l'Accompagnement personnalisé. Il (elle) organise le suivi du dispositif en lien avec les équipes et développe la communication auprès de toute la communauté éducative. Conseiller de la Direction, il (elle) identifie les besoins de formation et d'accompagnement et assure le suivi des groupes en lien avec l'intervenant et les professeurs prescripteurs (quantité de travail, nature des travaux, articulation AP/Devoirs faits). Il (elle) est force de proposition.

Dans la perspective de mener à bien sa mission, le coordonnateur ou la coordonnatrice Devoirs faits 6^e assure le suivi en lien avec l'équipe de Direction selon le cahier des charges suivant :

Organiser/coordonner

- Accompagner les équipes à constituer les groupes de Devoirs faits en fonction des modalités définies par l'établissement.
- Établir un tableau de bord des inscrits aux différents groupes de Devoirs faits, de séances de soutien et d'approfondissement associés aux thématiques et domaines travaillés en accompagnement personnalisé et en heure de soutien et d'approfondissement.

Informier/communiquer

- Expliciter le dispositif auprès des professeurs et des intervenants.
- Relayer auprès des instances.
- Aider à l'élaboration de supports de communication en direction des élèves et des familles.
- Communiquer auprès des équipes pédagogiques et éducatives à l'occasion de la prérentrée ; aux représentants des parents et aux parents à l'occasion de la première journée de rencontre professeurs-parents ; aux représentants des élèves et aux élèves.
- Communiquer les listes des élèves aux professeurs principaux, aux intervenants, à la vie scolaire.

Accompagner/organiser le suivi

- Faire le suivi de l'assiduité des élèves au dispositif et informer le service de vie scolaire et les professeurs principaux.
- Préparer les conseils de classe (transmission des appréciations des intervenants sur la qualité du travail des élèves concernés).
- Contribuer à la réflexion commune en conseil pédagogique sur le travail personnel de l'élève, avec le coordonnateur de Devoirs faits non obligatoire.
- Élaborer ou co-élaborer des outils de suivi et de régulation (cahier de suivi, outils numériques).
- Compléter le tableau de bord Devoirs faits.

Évaluer/réguler

Procéder à des bilans périodiques à partir d'indicateurs (nombre d'inscrits, assiduité, qualité du travail en séance, impact sur les résultats ou l'implication ...) avec le coordonnateur de Devoirs faits non obligatoire.

Réaliser l'évaluation globale du dispositif en fin d'année et soumettre des propositions d'orientation ou de réorientation avec le coordonnateur de Devoirs faits non obligatoire.

Pour assurer cette mission, XXX sera attribué à _____ pour l'année scolaire 2023-2024.

À ces fins, vous voudrez bien faire parvenir à l'équipe de Direction chaque fin de semestre au plus tard un état du tableau de suivi des tâches dont vous êtes responsable.

Un rapport d'activités produit en fin d'année permettra à l'équipe de Direction d'en évaluer la réalisation.

3 - Missions d'intervention Devoirs faits

Quelques pistes pour la lettre de mission des intervenants (professeurs des écoles 1D et 2D)

L'intervenant Devoirs faits :

- accompagne les élèves à la réalisation des devoirs en lien avec les connaissances, les compétences et méthodes travaillées en classe ;
- participe aux réunions de coordination de Devoirs faits ;
- participe à la composition des groupes et les fait évoluer en fonction des besoins des élèves ;
- assure le lien avec les professeurs de la classe des élèves ;
- assure le suivi des élèves ;
- établit un bilan d'activités en fin de mission au chef d'établissement.

4 - L'élaboration concertée d'une charte Devoirs faits

Pour mener à bien ce projet, il est recommandé **de réunir le plus grand nombre de personnels** (professeurs, AED, AESH, CPE, personnels administratifs) de l'établissement.

Quand ?

Pendant une journée de solidarité, à l'occasion de la pré-rentree ou sur les jours qui suivent la correction du DNB.

Combien de temps ?

Une demi-journée.

Déroulé ?

Temps 1 - En réunion plénière,

- prévoir une **présentation des différents types de devoirs** qui peuvent être donnés ;
- **rappeler les quatre temps de Devoirs faits** :

1. La prescription des devoirs

Au sortir du cours, les élèves doivent savoir ce qu'ils ont à faire et surtout voir le sens que cela a en lien avec le contenu de la séance. Trois étapes sont donc nécessaires :

- un bilan de séance en lien avec le contrat didactique ;
- le contrat didactique (de quoi veut-on se souvenir ?) ;
- l'écriture des devoirs à faire à partir du contrat didactique.

(NB : la prescription des devoirs doit idéalement intervenir bien avant la sonnerie. Dans certains établissements, un peu de temps est même consacré à commencer les devoirs en classe.)

2. La séance Devoirs faits dans l'établissement

Trois points importants doivent être pris en compte :

- le lien entre le professeur prescripteur et le/les accompagnateur(s). Il doit y avoir une matérialisation de ce lien (informatique, cahier...) pour permettre l'échange d'informations sous forme d'allers-retours ;
- l'existence d'une pédagogie de Devoirs faits. L'élève doit être accueilli sur des temps clairement définis et « mis en projet » (cf. Antoine de la Garanderie) pour que son cerveau commence à fonctionner avec « Voilà ce que j'ai à faire » ;
- le bilan de la séance : ce qu'il y avait à faire, ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

3. L'autonomie à la maison

De nouveaux acteurs, les parents, interviennent. Hors du collège, quand il est en autonomie chez lui, l'élève a besoin d'un temps où il doit travailler par lui-même. Les parents doivent par conséquent s'engager à :

- ne pas faire les devoirs à la place de l'élève ;
- ne pas exiger que le devoir soit parfait (c'est au professeur de traiter l'erreur en classe) ;
- ne pas exiger que tout soit fait (si un professeur estime qu'après un temps de travail donné, il ne faut plus s'acharner, les parents ne doivent pas s'acharner non plus parce que l'élève a d'autres choses à faire).

4. Le temps du retour en classe

Ce temps de retour en classe est extrêmement important car il justifie tout le travail qui a été fait en amont. De plus, pour lutter contre *l'impuissance acquise* (selon laquelle un élève qui ne réussit pas quatre fois, n'essaiera même pas la cinquième), il faut valoriser le travail de l'élève.

Trois phases sont recommandées (basées sur le modèle de la séance de langues vivantes) :

- l'accueil, qui permet de faire entrer les élèves dans les apprentissages ;
- la réactivation des acquis, qui permet de revenir sur le contrat didactique passé lors de la séance précédente ;
- la correction des devoirs donnés, qui amène logiquement au traitement de l'erreur.

Temps 2 - Répartir les personnels présents en quatre groupes, un pour chaque temps

La réflexion de chaque groupe est articulée autour des trois mêmes questions :

- Qui sont les acteurs ?
- Quels sont les freins ?
- Quels sont les leviers ?

Temps 3 - Concaténer les productions des groupes en réunion plénière

Cette mise en commun des contributions permettra d'aboutir à ce à quoi s'engagent les différents acteurs (les professeurs prescripteurs, les accompagnateurs, l'administration, les élèves, les parents ...).

La charte est présentée en fonction des acteurs. Par exemple, le professeur s'engage à donner du sens à la prescription des devoirs et à prendre le temps, lors de la phase de réactivation des acquis, de vérifier que les élèves ont bien pu réaliser ce qui leur était demandé.

5 - Un exemple de déroulement d'une séance Devoirs faits

(Collège de la Largue à Seppois-le-Bas, académie de Strasbourg)

Le projet mis en place au collège de la Largue est fondé sur l'utilisation des sciences cognitives pour développer l'autonomie des élèves. 2,5 heures hebdomadaires ont été ajoutées à l'emploi du temps d'une classe de 6^e pour apprendre aux élèves à apprendre ; ces créneaux sont co-animés par l'équipe éducative.

- En amont, à la fin de chaque cours, les enseignants encouragent les élèves à s'auto-évaluer. Les élèves ont à leur disposition des gommettes. Les élèves renseignent le tableau agrafé au carnet de correspondance (cf. document 1). Le professeur nomme les tuteurs.
- Le jour de la séance de Devoirs faits, le professeur réactive les savoirs grâce au sac à souvenirs. Puis, il fait le point sur le travail que les élèves ont planifié et met en place les équipes de tuteurs - tutorés. Le professeur vérifie la mise au travail des élèves et propose son aide à ceux les plus en difficulté.
- Avant la fin de la séance, le professeur invite les élèves à s'auto-évaluer à nouveau sur les notions travaillées. L'élève est invité à programmer le travail qu'il lui reste à faire pour le reste de la semaine.
- Les parents et les professeurs de la classe peuvent à tout moment prendre connaissance de la fiche agrafée dans le carnet de correspondance afin d'évaluer l'évolution de l'élève et de son investissement dans Devoirs faits.

Document 1 – fiche agrafée dans le carnet de correspondance

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise	Ce qui me reste à faire
Compétence travaillée en classe	En classe, l'élève colle la gommette dans le niveau qu'il juge le sien et se mobilise pour viser le niveau supérieur.		À la fin de la séance de Devoirs faits, il s'auto-évalue à nouveau et colle la gommette dans le niveau de maîtrise qu'il juge le sien.		À la fin de la séance de Devoirs faits, l'élève note le travail qu'il doit encore faire à la maison : refaire un exercice, apprendre et revenir sur la leçon sur plusieurs jours (mémoire longue)...

L'élève est encouragé à s'auto-évaluer pendant le cours et à la fin de Devoirs faits. L'objectif est de lui montrer qu'il peut progresser en apprenant ou/et en s'exerçant.

